

## Réunion Délégée Régionale et Syndicats du 7 mai 2015

Présents pour l'administration : Ghislaine Gibello, Gwladys Maure.

Présents pour les syndicats : P. Schevin et Janique Guiramand (Sud Recherche), Gilles Favier (SNPTES), Sandra Lippert (SNCS), Nathalie Bonneaud et Gilles Niel (SNTRS)

Présentation de l'ordre du jour par Mme Gibello avec les questions du SNTRS et de Sud-Recherche.

### 1- Qu'en est-il de la pose des caméras de surveillance sur le campus CNRS (Sud-Re) ?

Pour assurer une meilleure sécurité des gardiens sur le campus, notamment pendant leurs rondes de nuit, et parce qu'il y a des personnes extérieures au CNRS qui confondent le terrain d'expérimentation du CEFE avec un lieu de promenade pour leurs animaux domestiques, la DR a décidé de poser des caméras de surveillance sur le campus. L'une d'entre elles filme, à 360°, ce terrain d'expérimentation ce qui pose question pour les agents du CEFE qui y travaillent en journée, sur leur droit privé.

Mme Gibello affirme que ce sont uniquement les gardiens qui ont accès aux vidéos, que le CRHSCT a été informé de ce projet le 25 avril 2014 et que les vidéos seront effacées à intervalles réguliers (15 jours). Le projet est en attente de l'autorisation de la CNIL.

*NDR : le CRHSCT a bien été informé et avait émis des réserves sur l'utilité du projet et proposé des solutions alternatives comme l'amélioration des éclairages dans les endroits sensibles et l'embauche de gardiens supplémentaires.*

### 2- Stagiaires (SNTRS)

*Questions : Quelle est la rémunération horaire des stagiaires dans nos labos ? leur temps de travail quotidien légal ? Comment gérer leurs congés lorsqu'il n'y a plus d'encadrant présent au labo et qu'ils sont obligés d'être présents ? Bénéficient-ils d'une gratification de stage quel que soit le contenu horaire ? Un guide pratique, à télécharger, a été récemment proposé par l'UNEF et l'UGICT.*

G. Maure: De nouvelles directives du CNRS sont arrivées récemment. Pour 2014, 785 conventions ont été signées et 385 stagiaires ont été gratifiés pour un coût total de 600 k€ environ.

Au CNRS, le taux horaire pratiqué est 3,30 €/ heure; la question des congés est réglée par le fait que le CNRS paie ses stagiaires au forfait mensuel (congés ou pas, jours fériés ou pas) de 151,57 heures pour 500,51 €. Le CNRS a du retard sur le montant légal horaire qu'il doit rattraper avec effet rétroactif. De même les services de la DR13 sont en retard pour le paiement des mois de mars et d'avril.

Les congés sont autorisés s'ils sont demandés dans la convention de départ.

Les stagiaires universitaires n'ont pas le même décompte de leurs gratifications car ils ne sont pas payés au forfait. 75 % des conventions sont signées avec l'ex-UM2 qui a des modalités pratiques différentes de la mise en œuvre du décret ministériel. Une rencontre inter-établissements et universités sur Montpellier est prévue le 19 juin.

Sud-Recherche : Il devrait y avoir plus d'apprentis embauchés au CNRS ?

G.Maure : le CNRS a une politique d'embauche des apprentis mais de plus en plus ils sont financés par les labos. Question à suivre avec la CNFP.

Sud-Recherche : sur subvention d'état, on a droit à 30 ETPT soit 60 apprentis au niveau national.

### 3- Dans le cadre de la campagne d'avancement des IT, est-il prévu une formation des responsables d'entretien ? (SNTRS)

G. Maure : elle aura lieu fin mai en 2 groupes de 12 agents

### 4- Les élections au CLAS de Montpellier seront rendues publiques aux agents à partir du 18 mai, avec clôture du scrutin le 29 mai; serait-il possible de faire aussi circuler l'information par le biais du CNRS-Hebdo ? (SNTRS)

Réponse positive ; prévenir le responsable de la Commission électorale qu'il rédige quelque chose à paraître dans la lettre de la DR13.

### **5- Qu'en est-il de l'Idex à Montpellier ? (Sud)**

G.Gibello : actuellement 8 sites en France sont sélectionnés et Montpellier est pré-sélectionné ; arrêtons de faire du catastrophisme car d'autres sites ne sont même pas pré-sélectionnés. Il faut savoir que ce serait un grand soulagement ne serait-ce que pour payer les factures des fluides.

Pour la phase suivante, le jury a donné à chaque candidature présélectionnée une recommandation, qui vise à orienter la candidature vers un format IDEX ou ISITE.

*NdR : IDEX ou ISITE, ça favorise les politiques de site, la dissolution du CNRS dans les universités via les COMUE tout en masquant le manque de crédits récurrents.*

Sud-Recherche et SNTRS s'insurgent d'une même voix sur le risque des IDEX à faire totalement disparaître le récurrent.

### **6- Les CDI de Montpellier n'ont toujours pas eu de retour sur l'évolution de leurs textes réglementaires ? qu'en est-il ? (SNTRS)**

G.Gibello : Suite à la circulaire du 12 mars 2013 modifiée par celle du 1<sup>er</sup> avril 2015, la rémunération des CDI peut être réévaluée tous les 3 ans soit 2015-2018-2021...la date de CDisation faisant le point zéro.. Pour les IT, le DU reçoit l'agent en entretien professionnel et peut proposer ou non une augmentation de son salaire. Pour les chercheurs, c'est le CoNRS qui gère cette augmentation. 6,3% en moyenne maximum du salaire actuel pourraient être octroyés dans une augmentation.

On voit là facilement l'injustice qui opère entre les bas salaires et les plus haut.. le plafond sera de 1,36% pour un AJT et de 7,3% pour un IR.

Les DU ont fait part de leurs besoins et un courrier d'information doit être envoyé à chaque CDI ; il n'y aura pas de reconstitution de carrière lors de la CDisation.

La grille de recrutement des CDD :Il y a eu une réévaluation de la grille de salaire des CDD, il sera désormais pris en compte l'expérience de l'agent à son recrutement.

### **7- Quelques Agents sont actuellement en procès contre le CNRS dans le cadre de leur CDisation; quelles infos avez-vous de l'administration centrale du CNRS ? (SNTRS)**

G.Gibello : L'administration ne fait pas de retour direct vers l'agent car c'est la DAJ qui traite leurs dossiers ; de plus le délai de traitement est souvent long (12 à 18 mois). La DR13 a vu passer un ou deux jugements récemment. Il faut former les membres des jurys de recrutement ITA afin qu'ils absorbent plus de CDisables par cette voie là.

### **8- La cantine que peut on faire pour améliorer le fonctionnement d'ici la fin des travaux ? à quand la fin des travaux ? quelle fréquentation actuellement ? (SNTRS)**

G.Gibello : Fin possible des travaux vers la fin octobre ; les entreprises sont pour l'instant dans les délais.

La fréquentation semble augmenter car passé 12h30, le nombre de plats différents proposés est insuffisant ; P. Guedj a prévenu la Sodexo d'augmenter les quantités.

La salle de restauration sera fermée à partir de fin juin, lorsque la terrasse, actuellement en construction, sera opérationnelle. Une inauguration de redémarrage de la cantine est prévue mais le périmètre des invitations n'est pas fixé !

Les conventions avec les autres établissements sont pluri-annuelles il y a réactualisation tarifaire chaque année.

### **9- Règlements intérieurs des laboratoires (SNTRS)**

*NdR : les RI doivent faire mention des conditions pour les sujétions et astreintes.*

G.Maure ne sait pas si elle a le droit de les diffuser aux organisations syndicales et va se renseigner. Ils sont souvent sur les sites des laboratoires (oui mais sur leur intranet !).

G.Gibello rappelle qu'elle ne validera pas les Conseils de Laboratoire si leurs Règlements intérieurs ne sont pas conformes.